

Conseil communal

Aux parents des élèves des écoles
primaires et enfantines du cercle
scolaire de Bulle - Morlon

Bulle, avril 2024
N/réf. : service des écoles
Classement : E-1-6

Information importante concernant le transport d'enfants avec des véhicules privés dans le cadre d'activités scolaires

Chers parents,

Il n'est pas rare qu'il faille transporter en voiture les enfants depuis le bâtiment scolaire jusqu'au pied des pistes de ski ou de luge, au musée etc. ainsi que pour le retour à bon port.

Votre aide nous est précieuse, nous permettant ainsi d'offrir aux élèves des écoles primaires et enfantines une large palette d'activités aussi variées qu'enrichissantes. Pour cela, nous tenons à vous remercier très chaleureusement.

Cependant, nous devons attirer votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicules privés dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devrait être engagée, l'assurance responsabilité civile de votre véhicule indemniserait les dommages corporels subis par les occupants du véhicule. En outre, nous vous rendons attentifs au fait que les assureurs peuvent réduire leurs prestations, le cas échéant recourir contre le détenteur du véhicule en cas d'accident causé par faute grave.

En outre, nous vous invitons à respecter les règles imposées par la loi sur la circulation routière, plus particulièrement pour ce qui touche au respect du nombre de passagers autorisés par véhicule (voir carte grise), au port de la ceinture de sécurité et à l'utilisation des sièges rehausseurs.

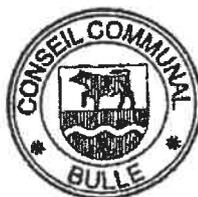
Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à répondre présents aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations énumérées ci-dessus et vous prions de recevoir, chers parents, nos cordiales salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic



Jacques Morand



Le Secrétaire général



Raoul Girard